

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2007)

**Heft:** 1759

**Artikel:** La politique suisse pour les nuls, en attendant le 12 : le gouvernement est une équation mathématique

**Autor:** Dépraz, Alex

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024504>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La politique suisse pour les nuls, en attendant le 12

### *Le gouvernement est une équation mathématique*

Alex Dépraz (07 décembre 2007)

La politique suisse, c'est simple comme bonjour. Prenons comme exemple au hasard l'élection du Conseil fédéral. C'est l'Assemblée fédérale, soit la réunion des deux Chambres, qui élit le gouvernement lors de la session qui suit le renouvellement du Conseil national. Traditionnellement, le deuxième mercredi: nous y sommes presque, ce sera le 12 décembre.

La composition de ce gouvernement se définit par une formule algébrique, autrefois qualifiée de magique, qui permet de répartir les sept fauteuils. Cela peut aussi être comparé à une course de ski: les trois partis arrivés les premiers aux élections ont chacun deux points, pardon deux sièges, et le quatrième obtient le dernier fauteuil. L'UDC a coupé la ligne

d'arrivée en tête et a donc droit à deux sièges. De même, pour le PS, qui a sauvé sa 2ème place malgré quelques fautes de trajectoire.

Pour la 3ème place, c'est plus compliqué: le PDC a 46 sièges et le PRD 43. Mais, les radicaux ont quasiment absorbé leurs cousins libéraux, qui ont 4 sièges, ce qui les replace en 3ème position. Le PDC s'est allié aux verts libéraux et aux évangéliques pour obtenir 52 députés. Le PDC peut donc prétendre à une place sur le podium et va revendiquer un deuxième siège, au détriment de l'actuel 3ème, le PRD. Mais, au milieu de la législature: normal, puisqu'ils sont presque à égalité. Et, comme un grand Valaisan (Darbellay) risque de remplacer un autre grand Valaisan, on ne verra pas trop le changement.

Les verts sont arrivés en 5ème position, malgré une belle seconde manche. Comme le président du PS, on ne comprend donc pas pourquoi ils revendiquent un siège au Conseil fédéral au détriment de ceux qui sont arrivés en tête. Même s'ils ont des mathématiciens dans leurs rangs, les écologistes n'ont rien compris à la politique pour les nuls ni au ski.

Ah, une chose. Si vous pensez que la politique, c'est de savoir comment financer les retraites d'une population vieillissante, comment régler les rapports sociaux dans une société virtuelle et interconnectée, ou comment faire vivre ensemble une population toujours plus nombreuse sur un territoire exigu, vous vous trompez de boutique.

## Au parlement cette semaine

### *Dimanche et cannabis, parmi bien d'autres choses*

Jean-Daniel Delley (06 décembre 2007)

La solution adoptée par le Parlement fâchera celles et ceux pour qui le principe du repos dominical est intangible (DP 1756). Pourtant la compétence accordée aux cantons d'autoriser l'ouverture des magasins quatre fois par an au maximum et sans justification particulière met fin à une situation peu satisfaisante. La preuve d'un «*besoin urgent*», qui selon le

droit actuel permet une ouverture dominicale, a donné lieu en effet à des contorsions interprétatives (DP 1730).

La nouvelle règle laisse toute liberté aux cantons et tous n'en feront pas usage. C'est une bonne chose dans la mesure où la demande et les besoins diffèrent d'une région à l'autre. Et l'on est en droit de douter que la lutte contre la frénésie

d'achat passe par l'instrument réglementaire, alors que le consommateur helvétique peut facilement passer les frontières pour assouvir ses besoins.

Les travailleurs du dimanche bénéficieront d'un salaire augmenté de 50% et d'un jour de repos. Par contre le parlement n'a pas su saisir l'occasion de lier cette possibilité d'ouverture à